

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 du mois de mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,

La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C. Decroux, C. Pasqualini

Procuration : M. Bourguignon donné à M. Genoud, F. Bechetoille donné à R. Personnaz

Absent(s) : S. Tugler-Rossi, P. Meylan, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	06
Votants	08
Dont pouvoirs	02

N° 2024-01

FINANCES- Adoption du compte administratif- exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-004 du 23 mars 2023 du Conseil d'Administration du CCAS approuvant le budget primitif 2023,

La Vice-présidente expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, adopte à l'unanimité, le compte administratif 2023 selon le détail ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	D : Déficit Résultat de l'exercice 2023	E : excédent Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	27 327.10 €	25 699.31 €	E 1 627.79 €	E 25 384.46 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Total sections	27 327.10 €	25 699.31 €	E 1 627.79 €	E 25 384.46 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le président



Le Président

Marc GENOUD



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

25 MARS 2024

ARRIVEE

3